

L'État cède des biens immobiliers publics en Flandre mais cela doit rester... privé

dimanche 01.08.2010, 05:05 - La Voix du Nord



Les logements délabrés à Steenvoorde, près de la bretelle d'autoroute; et la jolie maison forestière.

| ON EN PARLE |

La nouvelle est tombée début juin. L'État cède nombre de ses biens immobiliers, dont une cinquantaine dans la région. La maison forestière d'Aval, à La Motte-au-Bois, et une petite dizaine de logements de fonction, à Steenvoorde, en font partie. Combien ça coûte ? Y a-t-il beaucoup d'offres ? Des acheteurs prioritaires ? Les services de l'État se refusent mordicus à communiquer sur le sujet. Ces ventes publiques doivent rester privées...

PAR VIRGINIE DUBOIS

hazebrouck@lavoixdunord.fr

Cela commence par une annonce, il y a quelques semaines, relayée dans nos colonnes : « État vend casernes, friches, bureaux, chaumières... » Sur la liste, deux biens situés en Flandre intérieure : la maison forestière d'Aval, au hameau de La Motte-au-Bois à Morbecque, et d'anciens logements de fonction, route de Watou à Steenvoorde.

Plusieurs semaines ont passé et des personnes s'interrogent... On apprend qu'une poignée de Flamands seraient bien intéressés par la maison forestière de 1882, aux nombreuses dépendances, nichée chemin du Souverain à La Motte-au-Bois, à l'orée de 3 000 ha de

forêt... Beaucoup moins, au premier regard, par les huit logements steenvoordoïis abandonnés aux broussailles.

Au moment de se renseigner auprès des services de l'État, les portes se ferment. Des dizaines de coups de fil, à l'Office national des forêts, occupant durant des années la maison forestière, à l'Équipement, qui a longtemps utilisé les logements de fonction steenvoordoïis, à France Domaine (service du ministère du Budget), à la préfecture... On se refile ce qui apparaît vite comme une « patate chaude » et, au final, silence radio. Au point que même la question la plus univoque devient... une affaire d'État : « Il n'y a pas de calicot "à vendre" sur la maison forestière, ni à Steenvoorde d'ailleurs, est-ce toujours le cas dans ce genre de vente ? » Réponse : « On ne vous dira rien de plus que ce qui est indiqué sur le site Internet www.budget.gouv.fr. » On ne sait pas combien coûtent ces biens. On ignore s'il y a réellement beaucoup d'acheteurs potentiels. On sait, en revanche, que les communes pourraient faire valoir leurs droits de priorité ou de préemption. C'est le Code de l'urbanisme qui le dit.

À Steenvoorde, sur les huit logements (*) à l'abandon, depuis plus de dix ans, l'un reste habité. Son occupante se refuse à tout commentaire : « Je n'ai pas d'information à donner. » En tout cas, ces maisons qui ne payent pas de mine, à y regarder de plus près, pourraient susciter l'intérêt. En témoigne ce riverain : « C'est dans un sale état, mais un investisseur qui a de l'argent... C'est comme un mini-lotissement en fait. » La revalorisation un temps évoquée de ces bâtiments ? Aux oubliettes ? « On nous avait informé de leur réhabilitation par un bailleur social, après une procédure d'appel d'offres », note Sébastien Laporte, directeur général des services à la mairie. Il ignore ce qu'il advient de ce projet d'État qui « convenait » plutôt bien à la municipalité.

« Ce sera réservé à des gens... »

À Morbecque aussi, c'est la surprise : « On n'a pas été saisis officiellement. La commune sera attentive à toute transaction qui se réaliserait en dehors du cadre légal et elle pourrait, le cas échéant, faire valoir ses droits, notamment par la mise en oeuvre de son droit de préemption », indique Jérôme Darques, adjoint au maire. La maison forestière pourrait-elle faire l'objet d'un projet communal ? « On examinerait attentivement les conditions, notamment financières, de la cession (...). Le projet resterait à définir mais ça pourrait être, par exemple, une maison de la randonnée, une crèche... » Le secret entourant ces ventes frôle le ridicule. Si bien que, forcément, l'affaire commence à faire parler dans les chaumières flamandes. Le porte-à-porte, non loin des fameux biens, aboutit à des phrases de ce genre : « Ces bâtiments seront sans doute moins chers que d'autres... Ce sera réservé à des gens qui n'en ont pas forcément besoin. » À trop vouloir se taire, on provoque les bavardages. •

(*) L'État évoque un seul logement mais, vérification faite, la parcelle concernée en compte bien huit sur les plans cadastraux.